


Plus d'écologie, qu'il dit, Macron : adieu les boîtes en bois des camembert, plus chères que le plastique à recycler !

écrit par Joël | 16 juin 2020



Emballages hygiène-beauté : mieux les trier, mieux les recycler

Flacons de gel douche, bouteilles de démaquillant, pots de crème... les produits hygiène-beauté font partie de notre quotidien. Aujourd'hui, une grande majorité d'entre eux se trie et se recycle : 1 Français sur 3 a adopté le réflexe et les trie de manière systématique(1). Partenaires de longue dat...

#recyclabilité

#éco-conception

Ce que j'ai retenu dimanche soir :

Patriotisme et souveraineté. J'ai failli tomber de ma chaise tellement je suis bidonné.

Économie verte : ben oui, j'en ai la preuve ce matin : à bas le bois, vive le plastique :

La société Citéo, société de recyclage d'emballage... taxe

dorénavant les emballages en bois davantage que ceux en plastique !!!

Pour Citéo, il n'y a pas assez de boîtes en carton pour justifier la création d'une filière de retraitement spécifique... Le résultat c'est que Citeo taxe le recyclage des boîtes en bois 41 centime d'euros la tonne... alors que le plastique, lui, n'est taxé que 16 centimes la tonne !!!!

Citéo considère en effet que le bois utilisé dans les emballages légers représente un tonnage trop faible pour créer une filière de retraitement spécifique, et décide donc de taxer ce matériau à hauteur de 41 centimes d'euros/kg, à la différence du plastique, taxé lui à 16 centimes.

Et un coup de poignard pour la filière bois et les usines de fabrication des dites boîtes... Sans parler du plaisir de voir et déguster des fromages dans de belles boîtes, sans parler de l'intérêt pour la santé de manger du fromage qui, par son emballage sain, ne dépose pas les saloperies du plastique ou du carton traité dans le corps...

Les beaux emballages, produits pour certains à base de bois du Jura, doivent céder la place au carton.

Marie-Guite Dufay, en visite à la scierie Grandpierre (Champagnole) le 27 août s'est dite choquée par une situation imputable semble-t-il à Citéo, éco-organisme en charge du recyclage des emballages au plan national, et qui désavantagerait les emballages bois. Une décision datant « de 2 ou 3 mois » passée totalement inaperçue, mais qui plonge certains fleurons jurassiens dans l'embarras, voire la difficulté. Michel Lacroix, co-dirigeant d'un leader français de production d'emballages, estime que c'est du « n'importe quoi ». « Nous avons appris la nouvelle par certains de nos clients, qui nous ont demandé de supprimer ou réduire la partie bois de nos emballages ». Parmi eux de très très gros clients, comme un fabricant de camemberts situé dans l'ouest de la France. D'après Marie-Guite Dufay,

« Lacroix emballages aurait même perdu trois marchés » du fait de cette nouvelle donne. Michel Lacroix a confirmé que certains marchés industriels étaient remis en cause, en précisant que « *si moins de 50% de l'emballage était constitué de bois, il serait quand même recyclable* ». Pour une boîte de camembert par exemple, davantage de carton (fait à base de bois...) remplacerait donc le bois « brut ».

Une filière de recyclage non viable économiquement

Ce qui aurait d'importantes répercussions sur l'entreprise basée à Bois-d'Amont, mais qui rayonne dans le Jura et le monde entier : « *Nous avons des équipements spécialisés pour la fabrication d'emballages bois que nous pourrions devoir mettre à la ferraille* » déplore le co-dirigeant de Lacroix emballages. Sans compter des répercussions sur la filière bois, puisque certains emballages sont faits à partir du bois du Jura. Marie-Guite Dufay compte demander une audience à Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, dans la quinzaine à venir pour éclaircir la situation. Contacté par Hebdo 39, Citéo France ne comprend pas ces allégations, et rappelle que la filière de recyclage des emballages bois « n'a jamais existé », du fait de son poids insuffisant au national. Limitée à 10.000 tonnes/an, leur recyclage ne serait pas économiquement viable. Une hausse de l'éco-contribution versée par les industriels mettant sur le marché ces emballages pourrait expliquer ce changement de donne. Citéo France rappelle que ce sont en effet ces industriels qui contribuent à financer le recyclage de leurs déchets, et que les déchets considérés comme non-recyclables (cas des emballages bois donc) sont davantage « éco-taxés » que les déchets par la suite recyclés.

Stéphane Hovaere

<https://hebdo39.net/exclusif-recyclage-les-emballages-bois-desormais-indesirables/>

Une filière de recyclage, donc censée être une référence en matière d'écologie qui taxe les matières naturelles. Où sont les Poirson, Jadot, etc. ?

Le truc qui fait rire (ou pleurer) : <https://www.citeo.com/>



Emballages hygiène-beauté : mieux les trier, mieux les recycler

Flacons de gel douche, bouteilles de démaquillant, pots de crème... les produits hygiène-beauté font partie de notre quotidien. Aujourd'hui, une grande majorité d'entre eux se trie et se recycle : 1 Français sur 3 a adopté le réflexe et les trie de manière systématique(1). Partenaires de longue dat...

#recyclabilité

#éco-conception